SÉANCE EXTRAORDINAIRE
9 DÉCEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC TENUE LE 9 DÉCEMBRE 2025, À 20H SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR BENOIT PROULX, MAIRE. LA SÉANCE DÉBUTE À VINGT HEURES DIX.

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS
Monsieur Régent Aubertin, conseiller
Madame Marie-Josée Archetto, conseillère
Monsieur Karl Trudel, conseiller
Madame Véronique Bertrand, conseillère
Monsieur Michel Thorn, conseiller
Monsieur Alexandre McCabe, conseiller

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT
Monsieur Stéphane Giguère, directeur général

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 485-12-2025
1.1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2025**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Véronique Bertrand
ET UNANIMEMENT RÉSOLU que monsieur le maire, monsieur Benoit Proulx, déclare la séance ouverte.

Résolution numéro 486-12-2025
1.2 **VÉRIFICATION DES AVIS DE CONVOCATION**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Karl Trudel
ET UNANIMEMENT RÉSOLU que les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi. Le directeur général dépose le certificat de transmission des documents.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 487-12-2025
2.1 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2025**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Régent Aubertin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 décembre 2025.

ADMINISTRATION

Résolution numéro 488-12-2025
4.1 **PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026**

MESSAGE DU MAIRE BENOIT PROULX

Chères Joséphoises et Joséphois,

Je vous présente **les prévisions budgétaires** pour l'année 2026 et **le Programme triennal d'immobilisations 2026, 2027 et 2028.**

Le budget de fonctionnement de la municipalité en 2026 totalise 13 M $.

C'est avec optimisme et engagement envers notre communauté que je m'adresse à vous aujourd'hui pour discuter des récents ajustements apportés au compte de taxes municipal.

Je tiens à remercier tous les membres de mon conseil municipal, de leur implication dans les comités municipaux en tant que président(e) et vice-président(e), pour leur contribution et leurs efforts dans le but de pouvoir présenter un budget responsable.

Cela dit, sur la base de la valeur moyenne d'une résidence unifamiliale desservie par les services d'aqueduc et d'égouts, nous annonçons une légère augmentation du compte de taxes, de l'ordre de 122 $.

Nouveau rôle d'évaluation :

L'année 2026 est marquée par le dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation foncière pour les années 2026-2027-2028, qui se traduit par une augmentation moyenne de la valeur foncière de 30,34 %. Par conséquent, la valeur moyenne de la résidence unifamiliale passe de 453 785 $ à 591 448 $. Il s'agit d'une deuxième hausse importante du rôle triennal d'évaluation foncière, qui pourrait se traduire par une hausse de la richesse collective du patrimoine immobilier. Afin d'atténuer l'effet de cette augmentation importante, le conseil municipal a réduit le taux de base de 20,37 %, le faisant passer de 0,4369 $ à 0,3479 $. Diverses mesures sont mises en place pour limiter l'impact de cette hausse du rôle d'évaluation foncière, notamment;

- Diminution du taux de la taxe foncière pour les catégories résidentielle, l'agricole, le forestier et les terrains vacants de 20,37 %.
- Diminution du taux de la taxe pour la catégorie de 6 logements et plus de 20,36 %.
- Diminution du taux de la taxe pour les catégories commerciale et industrielle de 19,77 %.

Changements climatiques :

L'adoption du budget 2026 par le conseil municipal marque notre volonté de continuer notre engagement envers la gestion des enjeux environnementaux de la municipalité.

À la suite des événements météorologiques extrêmes survenus à l'été 2024, et face à la probabilité croissante de tels phénomènes dans les années à venir, le conseil municipal a décidé l'an dernier d'accroitre son engagement envers la préservation de l'environnement. Une des mesures qui a été prise par le conseil municipal était le prélèvement de la somme de 30 $ sur chaque compte de taxes, visant le paiement d'une partie des dépenses relatives à la réalisation du plan d'action.

Notamment, ce plan d'action incluait la réalisation d'études et de travaux visant à réduire l'impact des changements climatiques et des gaz à effet de serre (GES). Parmi ces initiatives, on compte : l'étude de faisabilité pour le raccordement d'une portion de la rue Lucien-Giguère à la rue Félix, l'étude de faisabilité pour la déviation du drainage dans le secteur Binette et Principal, la construction de deux canalisations transversales d'égout pluvial sur la rue Valérie-Paquin, ainsi qu'une étude relative à la mise en place de bassins de rétention dans le secteur de l'école du Grand-Pommier.

Parallèlement, la Municipalité poursuit sa collaboration avec un consultant mandaté par la MRC de Deux-Montagnes pour la rédaction d'un Plan climat. Ce dernier vise à présenter les risques et les opportunités liés à la lutte contre les changements climatiques, à identifier les projets prioritaires pour réduire les émissions de GES et à préparer la communauté à la transition climatique.

En ce sens, la municipalité poursuivra le prélèvement de la somme de 30 $ sur chaque compte de taxes, visant le paiement d'une partie des dépenses relatives à la continuité du plan d'action en matière de gestion des enjeux environnementaux pour l'année 2026.

Programme triennal d'immobilisations :

Le conseil municipal propose un Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026, 2027 et 2028, regroupant les investissements prévus par la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac sur son territoire au cours de trois prochaines années ainsi que les investissements qui y sont rattachés. En 2026, les investissements d'immobilisation totaliseront plus de 1,7M $, après aide financière.

Administration :

En 2026, le conseil municipal s'engage à prendre la voie de la modernisation. Dans cette optique, une refonte complète du site internet de la municipalité est prévue afin d'améliorer l'expérience des citoyens, de faciliter l'accès à l'information et de mettre en valeur nos services. Cet investissement de 24 000 $, provenant du surplus libre, permettra d'offrir une plateforme plus conviviale, actuelle et adaptée aux besoins de la communauté.

Par ailleurs, l'église de Saint-Joseph-du-Lac, reconnue pour ses caractéristiques architecturales remarquables, représente un véritable joyau du patrimoine bâti local. Afin d'en préserver l'intégrité, la municipalité amorcera la première de deux phases de travaux de réfection. Cet important projet, dont les coûts sont estimés à 2,7 M $, sera financé par le biais d'une aide financière à la hauteur de 50%, alors que le solde sera financé par un règlement d'emprunt.

Hygiène du Milieu :

En matière d'hygiène du milieu, des investissements seront consentis afin d'améliorer et maintenir le sectionnement du réseau d'aqueduc par l'ajout de vanne d'isolement dans le but de faciliter les opérations de maintenance du réseau d'aqueduc un investissement de 215 000 $ qui sera financé par le Programme de transfère pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ). De plus, un investissement de 95 000 $, financé à même le budget excédent de fonctionnement égout, permettra l'ajout d'une génératrice au poste de pompage sanitaire Maxime. Ces actions témoignent de notre engagement constant envers la qualité de l'approvisionnement en eau potable et la gestion responsable des eaux usées.

Environnement :

De surcroît, nous nous engageons à procéder à la réfection complète de deux ponceaux jugés prioritaires, soit ceux du croissant L'Écuyer et de la rue Jean-Guy. Ce projet représente un investissement de 669 000 $, dont 74,26 % sera financé par le Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et les infrastructures collectives du Québec (TECQ).

En complément, la municipalité prévoit restaurer la bande riveraine du cours d'eau Dumoulin, un investissement de 100 000 $ provenant du surplus libre.

Transport :

D'autre part, en matière de transport, des investissements totalisant 1,5 M $, dont au moins 60 % seront financés par le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), sont prévus pour la réalisation de travaux de fondation et de pavage de la rue Binette.

À cela s'ajoute, en 2026, la municipalité amorcera la première phase d'un projet en quatre étapes visant la réfection des trottoirs du noyau villageois. Cet investissement de 83 000 $ sera financé par le surplus libre. De plus, le budget 2026 inclut le remplacement d'un véhicule municipal pour le service des travaux publics, un investissement durable de 45 000 $ provenant du fonds de roulement.

Loisirs, Culture et Tourisme :

Dans le domaine des loisirs, le conseil municipal met de l'avant un plan d'action ambitieux pour la prochaine année. Ainsi, 2026 sera notamment marquée par l'aménagement et la sécurisation des sentiers du Boisé nature 640 (le boisé longeant l'autoroute 640), un projet offrant un environnement agréable, sécuritaire et accessible pour la mobilité active. Ce projet représente un investissement de 40 000 $, financé par le fonds parc et terrain de jeux.

Par ailleurs, afin d'améliorer l'expérience de nos jeunes sportifs et de soutenir leur développement, nous prévoyons l'installation d'une cage des frappeurs au parc Paul-Yvon-Lauzon. Ce projet, estimé à 15 000 $, sera lui aussi financé par le fonds parc et terrain de jeux.

Enfin, au parc Jacques-Paquin, la municipalité entreprendra la conversion de l'éclairage vers un système au DEL, une modernisation qui permettra à la fois de réduire la consommation énergétique et d'améliorer la qualité de l'éclairage sur le site. Cet investissement, prévu à 25 000 $, proviendra du même fonds dédié.

Nous continuerons à travailler avec dévouement pour faire de Saint-Joseph-du-Lac un endroit où il fait bon vivre, grandir et s'épanouir.

Merci de votre confiance continue,

Benoit Proulx, maire de Saint-Joseph-du-Lac

FAITS SAILLANTS – TAXATION 2026

- Budget de fonctionnement 2026 de 13 M $.
- Nouveau rôle triennal pour 2026-2027-2028 avec une augmentation moyenne de 30,34 % pour les résidences.
- En 2025, la valeur moyenne d'une résidence était de 453 785 $, alors qu'elle atteint 591 448 $ en 2026.
- Baisse du taux de la taxe foncière pour les catégories résidentielles, agricole, forestier et les terrains vagues desservis de -20,37 %
- Baisse du taux de la taxe foncière pour la résidentielle 6 logements de -20,36 %
- Baisse du taux de la taxe pour les catégories commerciale et industrielle de -19,77 %

- Augmentation de la tarification sur le transport de 137 $ à 150 $ afin d'assumer une augmentation de la quote-part versée à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).
- Augmentation de la tarification de l'eau potable de 210 $ à 245 $ visant à soutenir les investissements liés au maintien des actifs.

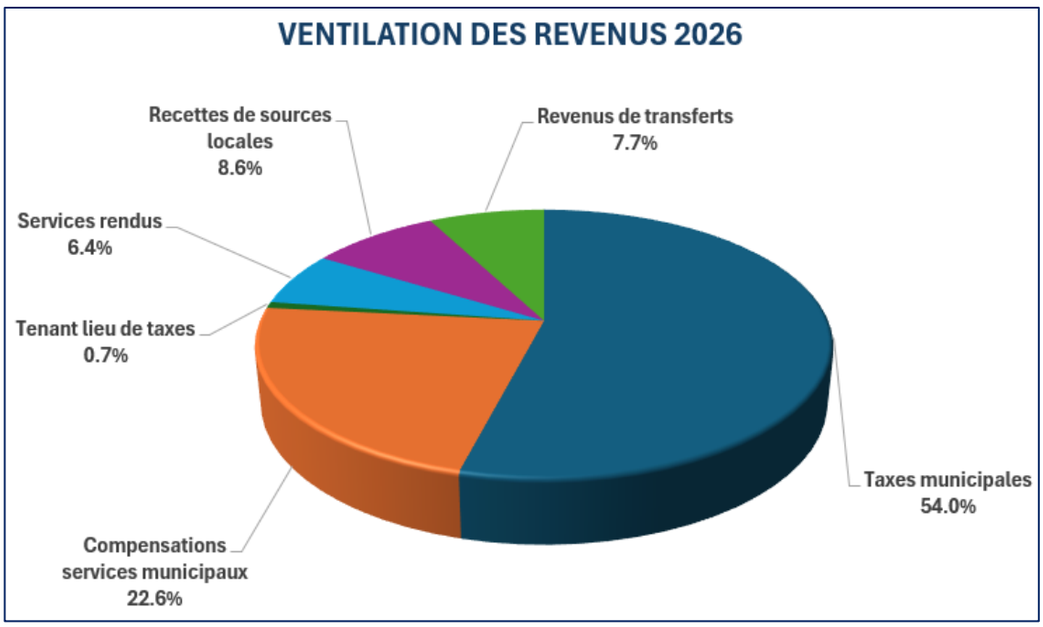
BUDGET 2026 EN CHIFFRES

PROFIL FINANCIER

	2025	2026	Variation (%)
Population	7 276 (2024)	7 394 (2025)	1,62 %
Nombre total d'unités d'évaluation	3 289	3 313	0,73 %
Budget	12 537 344 $	12 976 860 $	3,51 %
Valeurs imposables	1 330 027 600 $	1 754 924 800 $	31,95 %
Valeur moyenne d'une unité d'habitation	453 785 $	591 448 $	30,34 %
Dette nette selon les états financiers 2024	6 954 337 $		

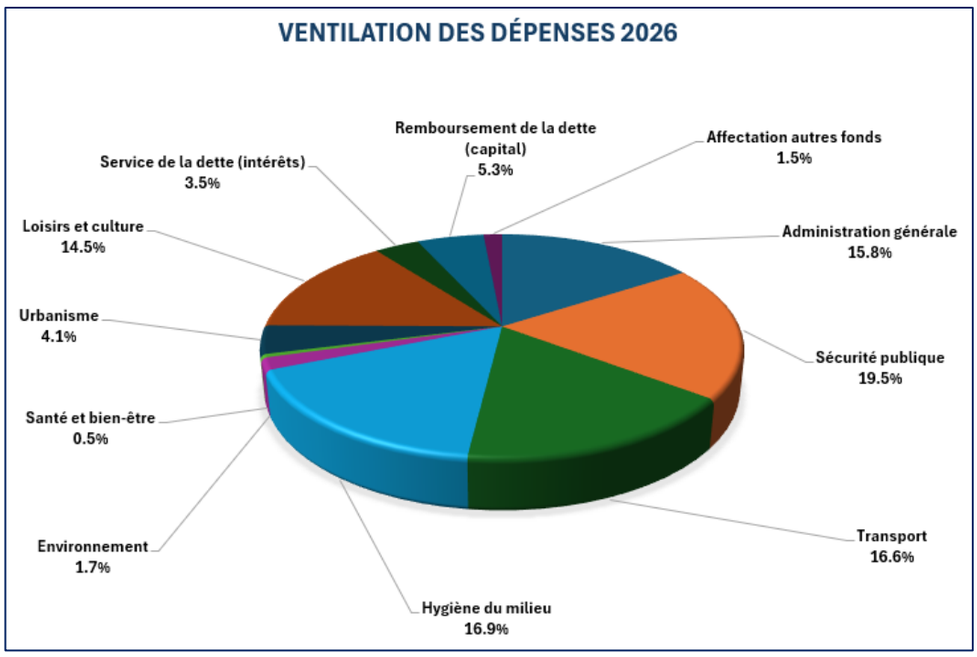
RÉPARTITION DES REVENUS

	2025	2026	Variation
	REVENUS		
Taxes municipales	6 635 211 $	7 011 128 $	5,67 %
Compensations services municipaux	2 731 993 $	2 930 416 $	7,26 %
Paiement tenant lieu de taxes	93 361 $	97 300 $	4,22 %
Services rendus	810 442 $	833 923 $	2,90 %
Recettes de sources locales	1 135 435 $	1 109 930 $	-2,25 %
Revenus de transferts	1 130 902 $	994 163 $	-12,09 %
TOTAL DES REVENUS	**12 537 344 $**	**12 976 860 $**	3,51 %



RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2025	2026	Variation
	CHARGES		
Administration générale	1 793 563 $	2 053 692 $	14,50 %
Sécurité publique	2 414 678 $	2 528 241 $	4,70 %
Transport	2 122 947 $	2 157 227 $	1,61 %
Hygiène du milieu	2 243 955 $	2 193 102 $	-2,27 %
Environnement	159 346 $	222 458 $	39,61 %
Santé et bien-être	56 660 $	62 489 $	10,29 %
Urbanisme	615 889 $	536 622 $	-12,87 %
Loisirs et culture	1 699 852 $	1 882 132 $	10,72 %
Service de la dette (intérêts)	480 087 $	459 375 $	-4,31 %
Remboursement de la dette (capital)	678 739 $	690 282 $	1,70 %
Affectations autres fonds	271 627 $	191 239 $	-29,59 %
TOTAL DES CHARGES	**12 537 344 $**	**12 976 860 $**	**3,51 %**



EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Josée Archetto
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026 tel que présenté. Les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026 est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution numéro 489-12-2025

4.2 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2026-2027-2028

Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028

MESSAGE DU MAIRE BENOIT PROULX

En décembre de chaque année, le conseil municipal doit adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois prochaines années financières (en vertu de l'article 953.1 du Code municipal du Québec).

Divisé en phases annuelles, ce programme doit détailler l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité, pour la période qui lui est coïncidente, dont la période de financement excède 12 mois.

Le 9 décembre 2025, le conseil municipal propose le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028, regroupant les investissements prévus par la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac sur son territoire au cours des trois prochaines années pour :

- entretenir les infrastructures existantes (rues, réseaux d'aqueduc et d'égout, bâtiments, équipements, etc.);

- améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain;
- favoriser le développement économique, culturel, sportif, communautaire et social.

L'objectif primaire d'un PTI est de dresser le portrait des projets à réaliser et de les planifier dans le temps, en fonction des besoins de la communauté et de la capacité de payer des contribuables.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS		COÛT	À LA CHARGE DES CONTRIBUABLE*	FINANCEMENT
ANNÉE 2026				
2026-01	Refonte du site internet de la municipalité	24 000 $	24 000 $	Surplus libre
2026-02	Réfection de l'église (année 1 de 2) coût total estimé 2 779 522 $	1 389 761 $	555 904 $	Règlement d'emprunt
2026-04	Remplacement de fenêtres à l'hôtel de ville	4 500 $	4 500 $	Surplus libre
2026-05	Remplacement de la terrasse de l'hôtel de ville	30 000 $	30 000 $	Surplus libre
2026-06	Remplacement boyaux incendie (phase II)	10 000 $	10 000 $	Surplus libre
2026-07	Remplacement 5 habits de combats et des casques	16 000 $	16 000 $	Surplus libre
2026-08	Réfection des trottoirs du noyau villageois (phase I de 4)	83 000 $	83 000 $	Surplus libre
2026-09	Réfection (fondation de rue et pavage) de la rue Binette (2500 m)	1 544 917 $	463 475 $	Règlement d'emprunt
2026-10	Remplacement d'un véhicule municipal (service des travaux publics)	45 000 $	45 000 $	Fonds de roulement
2026-11	Aménagement d'un fossé de drainage au nord du secteur Varin	40 000 $	40 000 $	Fonds climatique
2026-12	Reconstruction de deux ponceaux critiques cr. L'Écuyer et arrière-lot Jean-Guy	669 000 $	172 468 $	Règlement d'emprunt (TECQ)
2026-13	Ajout d'une génératrice au poste de pompage sanitaire Maxime	95 000 $	95 000 $	Excédent de fonctionnement égout
2026-14	Installation de vanne d'isolement sur le réseau d'aqueduc	290 000 $	74 762 $	Règlement d'emprunt (TECQ)
2026-15	Restauration de la bande riveraine cours d'eau Dumoulin	100 000 $	30 000 $	Surplus libre
2026-16	Conversion de l'éclairage vers le DEL au parc Jacques-Paquin	25 000 $	25 000 $	Fonds parc et terrain de jeux
2026-17	Boisé nature 640 / Aménagement et sécurisation des sentiers	40 000 $	40 000 $	Fonds parc et terrain de jeux
2026-18	Aménagement d'une cage des frappeurs au parc Paul-Yvon Lauzon	15 000 $	15 000 $	Fonds parc et terrain de jeux
SOUS-TOTAL 2026		4 421 178 $	1 724 109 $	

ANNÉE 2027				
2027-01	Remplacement du serveur de l'hôtel de ville	40 000 $	40 000 $	Fonds de roulement
2027-02	Remplacement des enseignes municipales	100 000 $	100 000 $	Surplus libre
2027-03	Réfection de l'église (année 2 de 2) coût total estimé 2 779 522 $	1 389 761 $	555 904 $	Règlement d'emprunt
2027-04	Réfection des trottoirs du noyau villageois (phase 2 de 4)	83 000 $	83 000 $	Surplus libre
2027-05	Réfection de la montée St-Joseph - prolongement de montée du Village (1000 m)	1 100 000 $	385 000 $	Règlement d'emprunt
2027-06	Aménagement d'une traverse piétonne sur le chemin d'Oka	30 000 $	15 000 $	Surplus libre
2027-07	Mise à niveau des postes de pompage, phase 1 de 4 (égout sanitaire)	75 000 $	75 000 $	Excédent de fonctionnement égout
2027-08	Remplacement d'un véhicule municipal (service des travaux publics)	45 000 $	45 000 $	Fonds de roulement
SOUS-TOTAL 2027		**2 862 761 $**	**1 298 904 $**	
ANNÉE 2028				
2028-01	Augmentation des capacités de traitement de la station d'épuration des eaux	8 000 000 $	1 200 000 $	Règlement d'emprunt
2028-02	Réfection des trottoirs du noyau villageois (phase 3 de 4)	83 000 $	83 000 $	Surplus libre
2028-03	Réfection (fondation de rue et pavage) de la rue du Parc (860 m)	1 200 000 $	600 000 $	Règlement d'emprunt
2028-04	Resurfaçage du chemin Principal (entre Ste-Germaine et Robillard)	2 000 000 $	700 000 $	Règlement d'emprunt
2028-05	Mise à niveau des postes de pompage, phase 2 de 4 (égout sanitaire)	37 500 $	9 668 $	Excédent de fonctionnement égout
2028-06	Remplacement d'un véhicule municipal (service des travaux publics)	45 000 $	45 000 $	Fonds de roulement
SOUS-TOTAL 2028		**11 365 500 $**	**2 637 668 $**	
GRAND TOTAL 2026-2027-2028		**18 649 439 $**	**5 660 681 $**	

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Karl Trudel
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2026-2027-2028 tel que présenté.

Le programme triennal de dépenses en immobilisations est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 490-12-2025
15.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Thorn
ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la présente séance soit levée. Il est 20h36.

Monsieur Benoit Proulx
Maire

Monsieur Stéphane Giguère
Directeur général

Je, soussigné Stéphane Giguère, directeur général, certifie par la présente que conformément aux dispositions de l'article 961 du Code Municipal, la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac dispose des crédits suffisants pour défrayer les coûts des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées lors de la présente séance du conseil municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.